

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 111 (1975)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Sommaire

Page de couverture : Photo Doris Vogt

LA SPR UNE ET DIVERSE L'Ecole primaire et les difficultés financières actuelles

Vaud	140
Genève	144
Neuchâtel	147
Jura	148
Fribourg	151
Valais	153

ÉDITORIAL

Pour une relance de CIRCE I	138
-----------------------------	-----

COMITÉ CENTRAL

Education permanente	139
Jeunesse et Economie	139

VAUD

Réforme de l'Ecole vaudoise et SPV	140
------------------------------------	-----

Congrès

Œuvre suisse des lectures	142
---------------------------	-----

AVEPS

Inspecteurs et enseignants	143
----------------------------	-----

GENÈVE

Rapport de la commission des prix	144
-----------------------------------	-----

N'importe quoi

Assemblée générale	147
--------------------	-----

JURA

SJMG	149
------	-----

Une enquête sur le recyclage

SBMEM	149
-------	-----

Une enquête qui condamne notre système scolaire

Centre de perfectionnement	149
----------------------------	-----

Comité général	150
----------------	-----

FРИBOURG

En bref	152
---------	-----

L'école d'éducateurs spécialisés

	152
--	-----

VALAIS

Age d'entrée à l'école	154
------------------------	-----

DIVERS

En Suisse romande, au cinéma	154
------------------------------	-----

Culture respiratoire	155
----------------------	-----

Service de placements	155
-----------------------	-----

Communiqué IRDP	155
-----------------	-----

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Pour une relance de CIRCE I

Dans sa dernière séance, le Comité central de la SPR a décidé de demander formellement la reprise des réunions de la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement couvrant les quatre premières années de la scolarité obligatoire, en abrégé CIRCE I.

Rappelons tout d'abord et plus particulièrement à l'intention de nos jeunes collègues que CIRCE I, auteur du plan romand d'étude, commença ses travaux le 5 octobre 1967 pour les terminer le 15 décembre 1972 avec la remise officielle de ce document à la Conférence des chefs de département. Relevons aussi le rôle important joué par la SPR tant sur le plan des initiatives par le Congrès de Bienné en 1962 qu'au sein même de CIRCE I où elle fut admise en 1969.

Ainsi, après avoir obtenu de participer à l'élaboration de cet ensemble, la SPR souhaite prendre une part plus active à son application et cela au travers d'un organisme qui a fait ses preuves : CIRCE I.

L'introduction progressive des programmes romands, le passage en fait de la « théorie » à la « pratique » entraîne inévitablement des distorsions entre l'esprit et la réalité des classes. Il convient donc que les auteurs en prennent conscience, les analysent et recherchent les solutions possibles en étroite collaboration avec les praticiens, l'IRDP et les autorités cantonales responsables. Au nombre de ces distorsions signalons :

- la tendance affirmée à consacrer davantage de temps aux nouvelles disciplines coordonnées, notamment la mathématique et cela au détriment d'autres branches. Même s'il s'agit d'une maladie d'enfance ou le fait de la nouveauté, il convient d'y remédier avant que l'ensemble de la tâche ne devienne trop lourde ;
- la surcharge particulière de la 2^e année ;
- l'insertion nouvelle, non formellement prévue à l'origine, de l'allemand et de ses fameuses 20 minutes à « trouver » dans l'horaire quotidien sans parler des problèmes de recyclage ;
- la certitude enfin que d'autres problèmes similaires apparaîtront encore au fur et à mesure que progressera l'introduction du plan romand.

La SPR ne s'effraie pas de ces difficultés. Elles étaient parfaitement prévisibles et seuls les tenants d'un optimisme bâtit pouvaient imaginer qu'une telle entreprise n'en comporterait pas. Elle souhaite toutefois apporter sa contribution aux solutions qui devront être imaginées dans le même esprit qu'elle a participé aux travaux de rédaction et dans le même contexte représentatif.

En cela, elle se réfère au dernier point de « l'annexe III » remise avec les projets de programme, intitulée « Mesures générales propres à favoriser l'application des programmes proposés par CIRCE I » et qui a la teneur suivante :

« Enfin, le vœu a été émis d'une pérennisation de CIRCE (I). Sa composition, représentative de tous les milieux de l'enseignement, son organisation comme son activité semblent en effet la désigner pour étudier les modifications ou les ajustements qui seront demandés, pour rédiger, examiner ou proposer de nouveaux textes et cela dans les meilleurs délais. »

F. Bourquin.

Commission éducation permanente

La Commission éducation permanente de la SPR a siégé les 7 et 8 février derniers à Chexbres sous la présidence de Maurice Blanc. Elle s'est préoccupée des sujets suivants :

Séminaire de Sornetan

Dans le cadre du perfectionnement des enseignants jurassiens, une dizaine de collègues ont pu, durant une semaine, réfléchir aux principaux problèmes posés par une éducation permanente. Ils ont notamment réfléchi sur les moyens que devrait se donner l'école en général pour favoriser la prise de conscience des élèves dans ce secteur. En fait, l'école ne devrait être qu'un « apéritif », poussant l'élève à poursuivre son éducation, en créant un réflexe. Il convient de faire prendre conscience aux enseignants de ces nécessités.

Problèmes suisses

Un groupe de travail composé de représentants d'une majorité de cantons alémaniques s'est créé dans le cadre de la commission « Lehrerfortbildung » qui dépend elle-même de la Commission pédagogique de l'EDK (Conf. suisse des chefs DIP) ; ce groupe travaille dans les secteurs suivants :

- enquête sur tous les phénomènes EP/FC recensés en Suisse alémanique ;
- émissions radiophoniques systématiques de formation continue ;
- émissions de télévision en préparation.

Sept représentants de la KOSLO (association faîtière suisse des enseignants) travaillent également dans ce groupe. La Commission EP/SPR se déclare intéressée par cette réalisation et prie le rapporteur de fournir davantage de détails.

Tour d'horizon romand

C'est désormais un point traditionnel des sessions de cette commission. Je me bornerai ici à signaler les faits essentiels résultant du travail des différents délégués dans leurs cantons respectifs.

A Genève, une commission DEP/SPG de perfectionnement vient de se créer. La SPG quant à elle va lancer une enquête pour connaître les différentes formes d'éducation permanente que pratiquent déjà les enseignants.

Au Jura, la création d'une commission SPJ d'éducation permanente est en suspens pour des raisons évidentes.

A Neuchâtel, à Fribourg et en Valais, les différentes sociétés sont en pleine restructuration, cette question est donc à l'étude.

Quant à la Commission vaudoise de formation continue (CFCV), qui vient d'être constituée, elle est notamment dotée de statuts précis et ses objectifs prioritaires peuvent se définir ainsi :

- structurer le travail dans les différentes sections régionales de la SPV, notamment en sensibilisant des correspondants locaux ;
- recherche des liaisons possibles et souhaitées avec les instituts chargés de la formation de base des enseignants vaudois.

Il convient brièvement de signaler ces deux réalisations tant vaudoise que genevoise. Les premiers résultats des mesures préconisées par la commission prennent corps régionalement et cela est fort réjouissant.

Actualisation du rapport de La Chaux-de-Fonds

Comme annoncé précédemment, la commission a décidé de réactualiser le

rapport établi pour le Congrès de La Chaux-de-Fonds en 1970. L'essentiel du travail de la session a été consacré à ce travail. Un certain nombre de chapitres et thèmes ont été arrêtés, l'ossature des textes établie. Il faudra compter encore au moins deux sessions pour arriver à chef.

FB.

Jeunesse et Economie

LA DÉMOCRATIE SUISSE PEUT-ELLE MAÎTRISER LES PROBLÈMES DE NOTRE PAYS ?

Dans le cadre de son assemblée générale annuelle la Société Jeunesse et Economie dont la SPR est membre-fondatrice

convie tous les enseignants et enseignantes romandes à venir écouter le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz.

Aula de l'EPFL, 33, avenue de Cour, Lausanne.

Mercredi 12 mars 1975, 16 h. 30.
Entrée libre.



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram N° 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

Quel jeune

INSTITUTEUR

souhaite reprendre le poste de

DIRECTEUR

auprès du **Petit Chœur du Littoral**, groupe vocal mixte renommé du bas du canton de Neuchâtel. Répertoire jeune et varié, à caractère récréatif. Répétitions hebdomadaires à St-Blaise.

Faire offres écrites à **René Millioud**, président. Avenue de la Gare 16al, 2013 **Colombier**.

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école primaire et les difficultés financières actuelles

Climat dans le canton de Vaud

Il n'y a pas eu en fait de déclarations officielles, mais il est clair que des groupes ont pu signaler entre autres qu'il ne faudrait en aucun cas augmenter, mais plutôt voir pour diminuer l'effectif des classes.

MM. Rochat et Laurent m'ont signalé lors d'une entrevue que les autorités cantonales et communales étaient extrêmement bien disposées à l'égard de notre service primaire et j'en profite ici pour les en remercier.

Mais, d'après d'autres sources, tout n'est pas si beau. Il y aurait des restrictions, des resserrements, ce dont, je crois, nous sommes tous conscients. Vous savez certainement que, pour les constructions, les banques ont des « plafonds » et que s'il n'existe pas encore de récession chez nous, nous en subissons toutefois le contre-coup.

Compressions effectives

Les différents budgets que j'ai eu sous les yeux étaient tous en augmentation, entre autres :

- le traitement de l'enseignant (36 millions en 1973, 39 en 1974 et 50 millions en 1975) ;
- les allocations (et si nous ne touchons pas l'allocation complémentaire, c'est parce qu'on nous a introduit directement un complément dans notre traitement de base en début de cette année) ;
- les cours de perfectionnement dont le budget est en nette augmentation ;
- les réquisitions qui ont comme budget, celui de l'année passée + 10% du renchérissement du coût de la vie (donc il n'y a pas là ce qu'on appelle une récession).

Le DIP n'a opposé aucun frein quant à l'ouverture de nouvelles classes et en a déjà prévu 50 pour l'an prochain... encore faudra-t-il que les communes proposent et que les banques prêtent.

Donc, si je voulais essayer de me résumer, tout va relativement bien, mais il n'en faut pas moins rester très vigilant pour les temps à venir.

Il est bien entendu que je n'ai pas la prétention d'avoir fait le tour du pro-

blème surtout dans un canton comme Vaud qui a ses particularités géographiques et une autonomie communale bien vivante. Je pense qu'il y a des problèmes pour tout le monde, mais que, dans notre conjoncture actuelle, nous ne sommes pas les moins bien « lotis ». Il n'a jamais été question de renvoyer un instituteur nommé, ce qui arrive, comme vous pouvez le

constater dans vos journaux, pour des employés de l'industrie privée.

Au point de vue de la coordination romande

Pour la coordination et l'application du plan romand, c'est sur le plan financier qu'apparaissent les inconvénients en premier lieu, mais ils représentent un investissement à long terme ; heureusement que l'application de ce plan ne pourra pas se faire d'une seule fois, car les enseignants seraient inondés de recyclages...

Pour ce qui est des avantages, j'espère que chacun est déjà conscient de ce qu'apportera l'application de ce plan au niveau pédagogique.

J.K.

Réforme de l'école vaudoise et SPV (3)

V. État des travaux du CREPS

Les groupes dont le numéro est précédé de la lettre R ont déposé un ou des rapports. Plusieurs de ceux-ci, avec d'autres, attendent qu'une décision soit prise à leur sujet. Leurs auteurs, souvent, ont momentanément suspendu leur activité au CREPS. Commencées en 1972 et 1973, les expériences des zones pilotes de Rolle (directeur : M. J. Rochat) et de Vevey (directeur : M. C. Bourgeois) se poursuivent, inspirées la première du schéma A (école globale additive), la seconde du B (école globale intégrée).

Divers « Educateur » et les bulletins d'information annuels de la SPV vous ont entretenus des uns et des autres ; nous y renvoyons nos lecteurs.

Les travaux du CREPS, pour se poursuivre normalement, exigent que des décisions soient prises par le Conseil d'Etat dans les mois qui viennent. Le rapport qui se prépare à l'intention du Grand Conseil (session de mai), et que tous les enseignants recevront vraisemblablement, ne manquera donc pas d'intérêt.

VI. SPV et réforme scolaire

— Par des interventions orales ou écrites (lettre ouverte au Conseil d'Etat en 1971, par exemple) de son CC,

— par des débats nourris et le vote de résolutions lors de congrès annuels (en 1972 et 1973 notamment) et d'assemblées ordinaires ou extraordinaires des délégués,

— par les prises de position de ses représentants dans les commissions et conseils du CREPS, ainsi qu'à la Commission consultative de l'enseignement,

la SPV n'a cessé de manifester clairement son intérêt pour une réforme de l'enseignement vaudois et les projets du CREPS. Un récent « Educateur » (Nº 36 de 1974) vous a renseigné sur les positions affirmées par notre association durant ces dernières années. Après étude par les sections et au niveau cantonal, elles seront soumises au prochain congrès pour y être très démocratiquement confirmées ou... infirmées, permettant de toute façon au Comité cantonal d'œuvrer énergiquement en conformité entière avec les désirs des membres de l'association.

Participez donc tous, le 26 mars prochain, au congrès extraordinaire consacré à la réforme vaudoise.

VII. Annexes

A. Objectifs généraux de l'enseignement, tels que définis par le CREPS et reproduits dans le rapport adressé au Grand Conseil en 1970.

L'ambition première de l'école est de donner aux jeunes qui lui sont confiés les moyens de se développer harmonieusement et de s'accomplir à l'âge adulte. Les objectifs généraux de l'enseignement — c'est-à-dire ses raisons d'être — peuvent être formulés ainsi :

1. par l'exercice conjugué de toutes ses facultés, faire acquérir à l'enfant des connaissances, des moyens d'action, ainsi que des instruments de compréhension ;

2. mettre chaque enfant en mesure de se connaître selon son originalité propre et de développer une personnalité autonome ;

3. éveiller le sens de la solidarité en engageant l'enfant dans des activités pratiques et intellectuelles effectuées en équipe.

Ces trois tâches sont indissociables. Leurs aspects complémentaires vont être précisés dans les commentaires suivants.

Commentaires

L'école se propose de :

1. apporter à l'enfant les éléments qui lui permettront de choisir une profession, puis de s'y former d'une manière continue ;

lui apprendre, non pas à se soumettre passivement aux conditionnements économiques, technologiques et professionnels, mais à assumer sa part de responsabilité dans les changements inhérents à la société où il vit ; lui fournir les moyens d'intégrer au mieux les données disparates de l'information de masse et l'inciter à réservier une partie de ses loisirs à des activités réfléchies ;

2. développer les dons de chacun et tenir compte des divers types mentaux sans avantager l'un d'eux en particulier ; elle entend reconnaître dès lors la légitimité de formations diversifiées ;

faire appel à la curiosité, à l'imagination et à la sensibilité de l'enfant, ainsi qu'à l'aptitude qu'il possède d'accéder à des notions abstraites par l'intermédiaire d'activités corporelles ;

inspirer à l'enfant le respect de la personnalité d'autrui, respect qui ne se développe que dans la mesure où chacun peut se réaliser lui-même ;

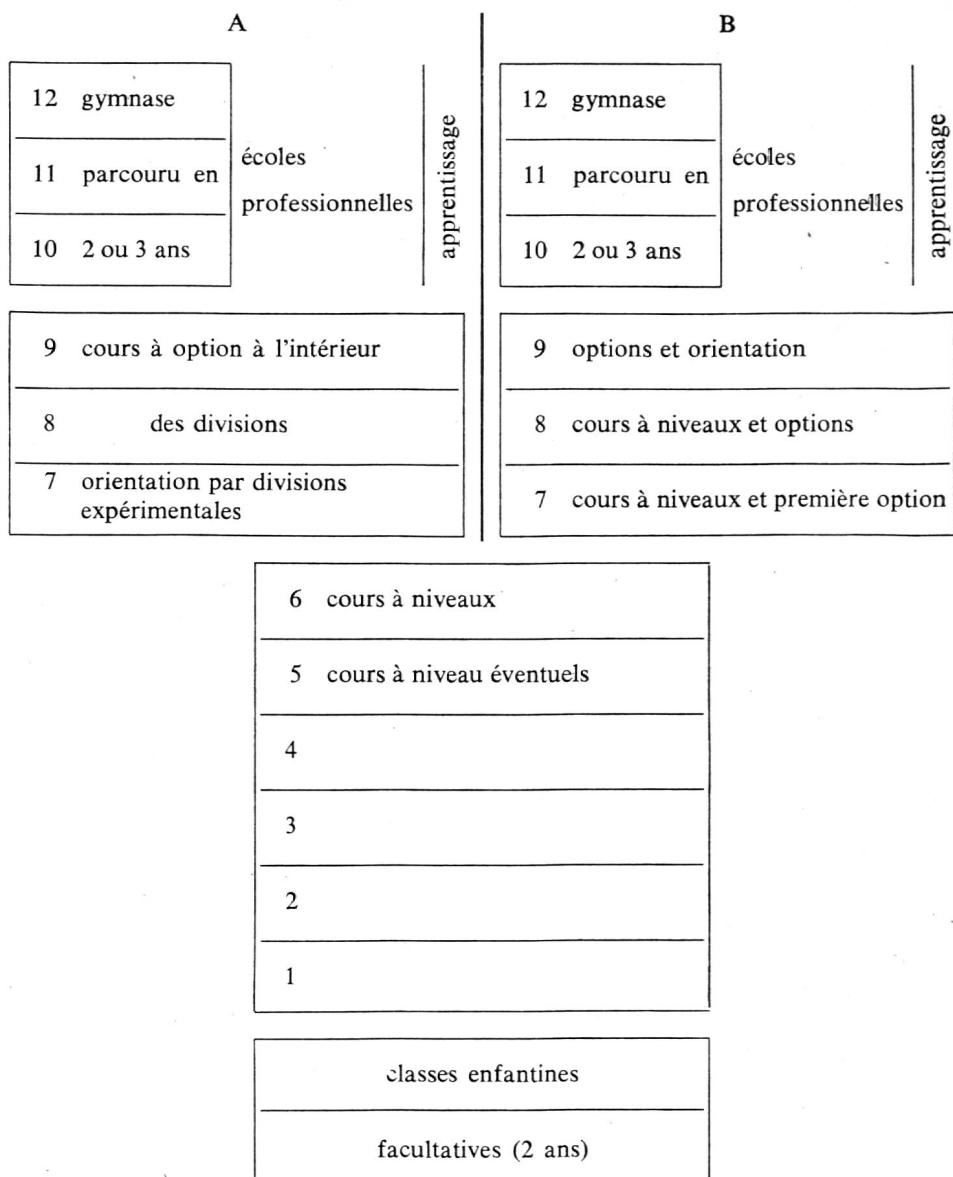
3. substituer l'émulation de la recherche collective à l'esprit de rivalité et former ainsi l'enfant aux relations de coopération ;

l'introduire à la vie sociale en lui faisant découvrir les divers groupes sociaux dont il fait virtuellement partie ;

le disposer à prendre en charge notre tradition culturelle en vue d'une meilleure compréhension des autres cultures et d'une meilleure communication avec les hommes des sociétés différentes.

La définition des ces « objectifs généraux de l'enseignement » n'est pas une simple déclaration formelle ; elle préside à la conception de la nouvelle école, de ses plans d'études, de ses programmes, de ses méthodes. Elle fournit aussi plusieurs des principaux critères selon lesquels le choix des moyens et l'efficacité de leur fonctionnement doivent être systématiquement évalués et contrôlés.

B. Projet de structure



Voir aussi « Educateur », Nos 4 et 6.

Secrétariat général SPV
Nicod Paul.

VENEZ NOMBREUX

au

Congrès extraordinaire

du 26 mars consacré

à la réforme vaudoise

Vous êtes tous concernés

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

16^e PRIX LITTÉRAIRE DE
L'ŒUVRE SUISSE DES LECTURES
POUR LA JEUNESSE, ANNÉE 1975

Le comité romand de l'OSL, soucieux d'obtenir des textes de valeur, organise, grâce à l'appui financier d'un mécène lausannois, un nouveau « Prix littéraire » offert à tout écrivain de langue française.

Conditions du concours

1. Les textes présentés doivent être inédits.

2. Le choix du sujet est libre : aventures, voyages, histoire, fantaisie... Néanmoins chaque récit visera à laisser à l'enfant un souvenir bienfaisant et lumineux. Aucune allusion à des pratiques ténébreuses, spirites et autres ne sera acceptée, même dans les contes de fée. Les valeurs éducatives et littéraires entrent en ligne de compte dans les appréciations du jury.

3. Les manuscrits auront de 800 à 900 lignes dactylographiées. Format commercial (200 à 300 lignes pour manuscrit à l'intention des tout petits).

4. Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une

enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

5. Les textes seront adressés en trois exemplaires à F. Rostan, chemin de Bellevue 30, 1005 Lausanne (Suisse) **avant le 2 juin 1975**.

6. Le jury, présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres, jugera sans appel.

7. Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes jugés dignes d'être publiés, soit :

- a) un premier prix de 800 francs ;
- b) un deuxième prix de 700 francs ;
- c) un troisième prix de 600 francs.

8. Les manuscrits primés deviennent propriété exclusive de l'OSL et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central.

9. Les textes non retenus seront renvoyés à leur auteur.

10. Les écrivains participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Le président du comité romand
de l'OSL :
Fr. Rostan.

AVEPS - Ski de printemps

St-Moritz, du 31 mars au 6 avril.

Complet.

Coupe AVEPS-OEPJ de ski de fond

Pour différentes raisons, entre autres : enneigement insuffisant, manque d'inscriptions, la coupe 1975 est annulée et renvoyée à l'an prochain.

A 1976 donc, et en nombre !

Le responsable :
P.-A. Reymond.

Invitation cordiale au corps enseignant

Exposition pédagogique

matériels, jeux, ouvrages scolaires, parascolaires et pédagogiques pour les classes primaires, avec démonstrations.

Casino Rotonde

Grande salle

5 et 6 mars 1975

Ouverture : 9 h. 30 - 12 h. 30

Jardin anglais

14 h. - 18 h.

Neuchâtel

Entrée libre

Classiques Hachette, Paris — De Boeck, Bruxelles — Dessart, Bruxelles — Duculot, Gembloux — Ecole des loisirs, Paris — Gamma, Tournai — Payot, Lausanne — Payot, Paris — Organisation Diffusion Payot Lausanne.

Une exposition semblable aura lieu à Fribourg (salle paroissiale de Sainte-Thérèse) les 16 et 17 avril.

Inspecteurs et enseignants

RAPPORT DE LA COMMISSION
ET DU COMITÉ CANTONAL

Désignation d'une Commission

— En date du 11 octobre 1973, le CC de la SPV recevait de la section SPV de la Vallée une résolution tendant à améliorer les rapports entre inspecteurs et enseignants.

— La Commission, aussitôt nommée par le CC, était composée de M^{les} Nicole Delacrétaz et Monique Schafroth, MM. Rodolphe Neuenschwander, président, Christian Cornamusaz, Alain Kunzi, Roland Logoz, Richard Pasche, François Reymond et Charles Roux ; Alain Kunzi, appelé à la présidence du CC, est remplacé par Michel Gaudard.

— Cette Commission a tenu jusqu'à maintenant 12 séances.

Enquête de la Commission

— Sa première tâche, pas toujours aisée, fut l'élaboration d'un questionnaire. Celui-ci, envoyé à tous les enseignants du canton, a suscité un vif intérêt puisque ce ne sont pas moins de 711 réponses qui sont parvenues aux Allinges.

— Nous remercions vivement tous les collègues qui ont pris la peine de répondre et avons apprécié les fort nombreux commentaires.

Résultats

Q1 : Voyez-vous actuellement en l'inspecteur un conseiller pédagogique ?

OUI 37 % NON 57 % ABST 6 %

Q2 : Désireriez-vous la séparation des fonctions de contrôle et de conseil en deux personnes distinctes ?

OUI 21 % NON 75 % ABST 4 %

Q3 : Avez-vous actuellement un problème d'ordre pédagogique dans votre classe ?

OUI 15 % NON 81 % ABST 4 %

Q4 : Si oui, désirez-vous la prochaine visite de l'inspecteur ?

OUI 5 % NON 60 % ABST 35 %

Q5 : Les impressions de l'inspecteur après une visite de classe vous sont-elles communiquées

— oralement ?

OUI 72 % NON 19 % ABST 9 %

— par écrit ?

OUI 9 % NON 66 % ABST 25 %

Q6 : Désireriez-vous obtenir un double du rapport de l'inspecteur ?

OUI 74 % NON 21 % ABST 5 %

Q7 : Souhaiteriez-vous une rencontre annuelle entre l'inspecteur et un groupe d'enseignants (d'un collège, d'une commune, d'un groupement scolaire) pour régler notamment des questions administratives et pédagogiques ?

OUI 72 % NON 23 % ABST 5 %

Q8 : L'article 78 de la loi sur l'instruction publique précise : « Les inspecteurs cantonaux doivent être porteurs du brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures ou de titres jugés équivalents par le Département. » Estimez-vous que l'on pourrait élargir le champ de recrutement ?

OUI 66 % NON 25 % ABST 9 %

Commentaires

— Si les avis sont souvent divergents, certaines questions ont tout de même rallié une forte majorité.

Q1 et 2 : Si, pour une bonne moitié de nos collègues, l'inspecteur n'apparaît pas actuellement comme un conseiller pédagogique, c'est probablement dû au fait que ses visites, rares et limitées dans le temps, se résument trop souvent en « inspection » ou repérages des lacunes.

Si la fonction même d'inspecteur n'est pas contestée, celle du conseiller pédagogique qu'il devrait être paraît plus souvent souhaitée qu'obtenue. La séparation des fonctions n'est pas désirée par les trois quarts des collègues, qui ne recevraient probablement pas avec plaisir la visite du seul « inspecteur ».

Q3 et 4 : Il est réjouissant de constater que tout va bien dans 4 classes vaudoises sur 5. Pourtant, le succès des cours de perfectionnement prouve que de nombreux collègues sont à la recherche d'une amélioration de la qualité de leur enseignement. Les nombreux problèmes inhérents à la marche d'une classe, s'ils n'ont pas été jugés dignes de figurer dans les OUI de la question 3, c'est peut-être que celle-ci débouchait sur une question 4, et qu'en fait, les enseignants ne sont pas très désireux de voir arriver dans leur classe un inspecteur dont il a été dit plus haut qu'il était actuellement davantage « inspecteur » que « conseiller pédagogique ».

Q5 et 6 : Les trois quarts des enseignants désirent obtenir un double du rapport de l'inspecteur. Ce système, s'il clarifie les relations entre l'inspecteur et l'inspecté, a en outre l'énorme avantage de laisser au maître un double de son dossier, auquel il pourra se référer pour tenter de corriger le trajectoire.

Si nous constatons avec plaisir que quelques-uns de nos collègues reçoivent déjà ce document, il reste que ce n'est qu'un dixième du corps enseignant vaudois. Les impressions formulées oralement le sont à 4 collègues sur 5, le cinquième restant dans l'expectative...

Q7 : Trois quarts des collègues souhaitent ces rencontres annuelles (ou même plus fréquentes). Ils y voient les avantages suivants :

- Simplification et gain de temps dans les échanges administratifs.
- Mise au point de nombreux détails concernant la marche des classes.
- Discussion, échange d'idées, de procédés didactiques, au sujet de divers problèmes pédagogiques.
- Amélioration des relations inspecteurs-enseignants par ces contacts dans un esprit de collaboration.
- Pour être fructueuses, ces rencontres devraient réunir au maximum une quinzaine de personnes.

Q8 : La majorité du 66 % en faveur d'un élargissement est en réalité très divisée, trop divisée pour qu'il soit possible d'en présenter les diverses nuances ici.

La Commission, n'ayant pu dégager une majorité de ces différentes tendances, n'est pas en mesure de proposer une modification dans ce domaine, mais demande au CC d'étudier ce problème comme le souhaitent les 2/3 des enseignants.

Conclusions du CC

Le Comité cantonal remercie vivement les membres de la Commission pour leur travail approfondi. Au vu de leur rapport et en accord avec eux, il interviendra auprès du Service primaire du Département de l'instruction publique et des cultes, demandant :

- qu'à la suite de la visite de l'inspecteur, un double du rapport de celle-ci soit remis au maître ou à la maîtresse ;
- qu'une fois par an, une rencontre avec les enseignants de chaque regroupement, commune ou collège soit organisée par l'inspecteur ; à cette occasion, des informations intéressantes et particulièrement les maîtres réunis seront données et les problèmes locaux, débattus.

Lausanne, le 16 janvier 1975.

Comité cantonal de la
Société pédagogique vaudoise,
A. Kunzi, président.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{le} Josée KAMMERMANN
Route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école primaire et les difficultés financières actuelles

En 1974 le budget destiné à l'école primaire était de 78,5 millions et représentait le 22 % de l'ensemble du budget de l'Instruction publique.

Les postes comptables permettant la décomposition de ces 78,5 millions ne figurent pas de manière évidente au budget de la République, publié par la chancellerie, il est difficile d'établir une analyse des dépenses ne concernant que l'école primaire. D'autre part, lorsque nous parlons des difficultés actuelles et des abattements ou compressions de budget, ils ne peuvent être prévus que sur les projets 1975 et, à ce jour seul, le projet du budget cité plus haut est publié.

Réactions extérieures

Il ressort cependant que le budget de l'EP est essentiellement réservé aux prestations de salaire des différentes catégories de personnel y travaillant. Si l'on considère que le nombre d'emplois est directement relatif au nombre d'élèves (2300 personnes au total pour 33 385 élèves) ce budget devient pratiquement intouchable. Par exemple, dans les partis qui proposent pour 1975 des abattements ou compressions budgétaires sur l'instruction publique, le Parti libéral a bien senti cette impossibilité puisqu'il propose un abattement du budget en restreignant en particulier sur la part destinée à l'université ! (Ordre Prof. du 6.2.1975.)

Projet de budget 1975

Il faut relever que l'enseignement primaire a prévu la plus faible augmentation de personnel (1,38 % contre 4,4 % pour le secondaire et 2,76 % pour l'université). J'espère que ces prévisions ne nous amèneront pas vers une augmentation des effectifs par classe. Il paraît que, dans les coulisses du département, on en parle de ces augmentations d'effectif ! On note, à ce sujet, qu'en septembre 1974 déjà le département est resté en dessous des propositions des inspecteurs.

En conclusion

Je pense qu'il serait intéressant, dès que le budget fonctionnel sera fait, d'établir

des comparaisons plus précises entre les secteurs primaire, secondaire, universitaire, mais on peut d'avance souligner que

l'EP est et reste le parent pauvre de l'instruction publique. En effet, on s'est efforcé, ces dernières années de pouvoir accueillir la population scolaire dans des conditions normales (augmentation des locaux et du personnel) sans plus. On sait que les efforts du DIP se sont principalement tournés vers le secondaire et l'universitaire ; il serait maintenant temps de considérer que le primaire désire lui aussi parler de la qualité de l'enseignement et il faudra lui en donner les moyens. (Conf. instr. publ. 1974, N° 3.)

Michel Crausaz.

Rapport de la commission des prix

L'assemblée du 10 mars prochain sera en partie consacrée au problème de l'attribution de prix lors des fêtes des promotions. Vous vous souvenez peut-être que le comité de la SPG, à la suite de démarches entreprises par le corps enseignant de diverses communes et par des groupements de parents, décidait, en automne 1972, la mise sur pied d'une commission chargée d'étudier le problème. Quelques collègues ont donc rédigé un rapport, que nous vous soumettons ci-dessous.

Ce rapport vous permettra une première approche de la question ; vous pourrez ensuite en discuter avec vos collègues. Nous vous ferons parvenir prochainement, avec la convocation de l'assemblée, les résolutions que vous serez appelés à voter le 10 mars.

Nous ne voudrions pas terminer cette brève présentation sans remercier très vivement nos collègues qui ont participé au travail de cette commission : Mme J. Blanchet, MM. Y. Brun, M. Ebneter, R. Grob, Ch. Mathys, G. Meuwly et A. Piguet.

Pour le comité : P. Dunner.

préoccupation d'une autre commission SPG.

Il est apparu cependant que l'aspect spectaculaire de la cérémonie des prix, les réticences de nombreux maîtres et de nombreux parents, les réactions de beaucoup d'élèves à l'égard des prix pouvaient justifier une action plus rapide.

1.3 Il est à relever que Genève, à notre connaissance, est le seul canton romand à avoir institué le système des prix.

1.4 La commission a commencé son travail par une accumulation de constatations et de remarques relatives aux prix. Il convient de signaler que les membres de la commission se sont tous déclarés, d'emblée, opposés au système des prix. Ils ont cependant tenté d'analyser la situation avec autant d'objectivité que possible.

Dans cette perspective, une enquête a été envisagée qui devait ou bien confirmer nos hypothèses assez négatives à l'égard du système des prix, ou au contraire les infirmer.

II. Enquête relative à l'attribution des prix

272 élèves ont été « suivis » de la 2^e à la 6^e primaire :

- Elèves ayant obtenu au moins une fois un prix au cours de leur scolarité primaire : 104 (38 %).
- Elèves n'ayant jamais obtenu de prix : 168 (62 %).

La majorité des élèves ne sont pas récompensés par un prix au cours de leur scolarité, donc ne se sont jamais distingués par leur travail et leur conduite.

III. Questionnaire adressé à un groupe de parents

74 parents ont répondu à la question : « Si l'on vous proposait de supprimer les prix, seriez-vous d'accord ? »

- 43 ont répondu OUI (58 %)
- 27 ont répondu NON (36 %)
- 4 ne se sont pas prononcés.

N.d.l.r. :

La place dans l'« Educateur » étant limitée, nous avons dû élaguer très fortement ces chapitres II et III. Le comité de la SPG (Ecole de St-Jean, tél. 44 82 30) tient à votre disposition des exemplaires complets du rapport de la commission.

IV. Avantages et inconvénients de l'attribution des prix

Il convient d'emblée de concéder le parti pris négatif, parti pris basé toutefois sur des expériences vécues, des membres de la commission à l'égard du système des prix.

Leur conviction les a peut-être empêchés de voir les avantages dont il conviendrait de tenir compte.

Il appartient à ceux qui « défendent » les prix d'en démontrer l'utilité.

4.1 Les avantages

Ils paraissent pouvoir se résumer à deux types d'arguments :

4.1.1

Les prix constituent une certaine émulation chez les élèves, les parents et les maîtres.

La commission, bien qu'aucun de ses membres, dans la tenue de leur classe, ne recoure à ce type de stimulation, admet que l'on puisse obtenir de meilleures performances de certains élèves en faisant miroiter un prix en guise de récompense.

Elle admet que ce prix puisse être un

objectif valorisé par certaines familles, voire certains maîtres.

Toutefois, l'enquête effectuée auprès des parents montre que seule une toute petite minorité d'entre eux encourage leur enfant (voir 3.2.5) en fonction de l'obtention d'un prix.

On peut en effet se demander si l'amélioration des notes obtenues dans la perspective d'un prix correspond à de réelles et durables acquisitions sur le plan intellectuel ou sur le plan du comportement.

4.1.2

Le prix constitue la légitime récompense d'un effort.

Cet argument relève d'une option morale que résume l'adage :

« Tout travail mérite salaire. »

On constatera toutefois que le système des prix ne permet et de loin pas, de récompenser tous les efforts et qu'il ne tient compte des progrès réalisés que pour une infime minorité d'élèves. (Voir 2.3.1.)

Aussi, la commission ne reconnaît-elle pas la validité de cet argument.

4.2 Les inconvénients

4.2.1

Le caractère arbitraire de l'attribution des prix.

(Voir 2.3.4.)

Malgré le règlement qui fixe les modalités d'attribution des prix, des variations considérables apparaissent entre certaines classes, variations qui ne sont pas dues aux élèves, mais aux maîtres.

Ces derniers n'ont pas tous la même conception quant à l'évaluation du travail scolaire. Certains sont connus pour leur « générosité », d'autres pour leur sévérité.

4.2.2

Les prix récompensent certaines qualités et en ignorent d'autres selon des critères difficiles à justifier.

La docilité, la mémoire, l'imitation de modèles, par exemple, sont déterminantes pour l'obtention d'un prix. Le sont également certaines aptitudes verbales très dépendantes du milieu familial.

En revanche, l'imagination, la volonté, les progrès réalisés, la camaraderie, ainsi que toutes les qualités difficiles à évaluer ou à traduire en notes ne sont pas pris en compte.

Le fait que les prix ne récompensent pas nécessairement les élèves les plus méritants est une évidence pour une très grande majorité d'enseignants.

4.2.3

Les prix ne récompensent qu'une minorité d'élèves. (Voir 2.3.1.)

Certains élèves, quels que soient leurs efforts ne sont jamais récompensés. Seuls le sont ceux qui, au départ, bénéficient de certaines facilités culturelles.

On peut dès lors se demander si les prix ne récompensent pas davantage les parents de leur appartenance à un certain milieu culturel plutôt que l'enfant de ses efforts et de ses progrès.

Si l'on admet que les prix doivent constituer un encouragement, c'est plutôt les élèves qui surmontent des handicaps initiaux qu'il conviendrait de stimuler ; à ce propos, il apparaît que le prix n'est pas un stimulant adéquat : le prix est une perspective trop lointaine pour constituer une émulation efficace.

4.2.4

Les prix appartiennent au contestable mécanisme pédagogique de la récompense et de la punition.

De plus en plus nombreux sont les maîtres (et les parents) qui adoptent un système éducatif où la punition et la récompense ne jouent plus de rôle.

Le système des prix, dont l'application est obligatoire de par la loi, place ces enseignants dans une situation fausse et dénature leurs efforts éducatifs.

4.2.5

Les prix assignent à l'école un objectif bien défini : distinguer des élèves.

De deux choses l'une, ou bien l'école est un lieu où chaque élève doit pouvoir se développer au maximum de ses possibilités, et, dans ce cas, un prix accordé à quelques-uns ne se justifie pas, ou bien l'école est un jeu contraignant destiné à former des élites que l'on distingue en les récompensant à la fin de chaque année et alors, les prix peuvent se justifier dans certaines classes.

Un tel objectif est incompatible avec une certaine idée de la vocation de l'école (voir « Ecole, perspectives nouvelles », rapport du GROS).

Les prix peuvent, par l'aspect spectaculaire de leur attribution, contribuer à éloigner certaines familles de l'école.

Le malaise ressenti dans certains milieux à l'égard de l'école ne peut être qu'aggravé par une distribution des prix qui ne les concerne pas et qui au contraire consacre des familles appartenant à des milieux considérés comme mieux favorisés.

La fête des promotions n'est pas, et tant s'en faut, la fête de tous les enfants et de toutes les familles.

Le système des prix suscite des réactions schématiques.

Tel maître est apprécié parce qu'il décerne beaucoup de prix.

Tel maître, au contraire, acquiert une réputation de sévérité parce qu'il en attribue peu.

Un élève qui obtient un prix est intelligent, celui qui n'en a pas est parasseux.

Tel fils qui, pour la première fois n'a pas de prix, n'a pas été compris par son maître ou a été victime d'une maîtresse injuste, etc.

V. Autres démarches

La commission, devant l'accumulation croissante d'arguments en faveur d'une suppression du système des prix, a renoncé à entreprendre d'autres démarches, telle, par exemple, une enquête auprès des élèves.

VI. Conclusion

La discussion à propos d'une modification du système des prix, l'attribution systématique de récompenses ou de souvenirs à tous les élèves a, dans le cadre de la commission, tourné court : tous ses membres estiment nécessaire la suppression pure et simple des prix.

En revanche, tous se montrent favorables au maintien d'une fête de fin d'année dont la formule est encore à trouver.

La commission des prix.

N'importe quoi

Quand on a choisi de dire n'importe quoi, on n'a vraiment que l'embarras du choix lorsqu'il s'agit de trouver un sujet. Il nous a semblé qu'on ne pouvait pas attendre plus longtemps pour régler son compte à la « décision » la plus parfaitement insensée de toute l'histoire de la pédagogie helvétique. L'idée nous en est venue en relisant, dans l'« Educateur » N° 40 du 20.12.1974 (p. 950), les lignes qui suivent, signées Ulrich Moser :

« ... les enseignants, avec un zèle médiocre, et avec une mauvaise grâce dissimulée, planteront, dans des crânes qui n'y peuvent mais, des pousses d'allemand cultivées dans des officines de planification par des experts officiels auxquels nous n'avons jamais rien demandé. »

Bravo et merci, cher collègue inconnu. Nous sommes donc au moins deux à penser de la sorte. C'est peut-être le début d'une majorité, qui sait ?

Lecteur, si vous ne pensez pas qu'une telle « décision » mérite littéralement l'étiquette « N'importe quoi », eh bien ! vous êtes un indécrottable pangermaniste, un germanophile invétéré, un incorrigible germanophone, un germanomane irresponsable : inutile de me lire plus avant.

Monomanie teutonisante

« Décision » entre guillemets, pourquoi ? Parce que l'on est en droit de se poser nombre de questions sur la compétence de ceux qui ont décidé, voire sur la légitimité d'une décision de cet ordre, qui a tout d'une monomanie teutonisante. Apprendre l'allemand à l'école primaire !... Nous nous permettons de défier n'importe quel expert de nous démontrer que cette décision est l'aboutissement de la volonté populaire. Ne sommes-nous pas en démocratie, fichtre ? Une caisse de « Moët & Chandon » à qui nous convaincra.

Nous prétendons que seuls quelques politico-technocrates en ont décidé ainsi (pour quelles raisons ?) et que rien ne leur a été plus facile que d'obtenir l'accord des départements cantonaux, ainsi que le blanc-seing des associations corporatives. Mais ni l'ensemble de la population romande, ni les enseignants, ni les élèves (ça les concerne, que diable !) n'éprouvent le moins du monde le besoin de cet apprentissage, encore moins le désir. Nous sommes peu enclin à la vulgarité, mais nous osons le dire tout net parce que cela dit bien ce que ça veut dire : l'allemand, on n'en a rien à foutre.

Mais comme finalement « ça ne gêne pas », ça ne leur fera pas de mal », « ça

peut être utile », tout le monde s'en contrefiche et laisse faire. Ainsi, on admet n'importe quoi, parce que finalement ça ne nuit pas, au lieu d'écartier résolument de nos programmes surchargés tout ce qui ne correspond pas à un besoin ou à un désir réels.

Décision politique

La doctrine officielle, reprise en chœur avec une touchante unanimité, se formule ainsi :

— Décision politique ! Avec une variante qui contient un intéressant développement :

— On ne peut rien faire, c'est une décision politique.

Il faut dire que les arguments qui justifient le bien-fondé de la « décision » sont d'une solidité à toute épreuve. En voici un :

— « Eux », ils apprennent le français, nous, on doit donc apprendre l'allemand. Bien sûr. Le curé fait du vélo, donc les cyclistes doivent entrer dans les ordres. En voici un autre :

— L'apprentissage de l'allemand par les petits Romands renforcera la cohésion nationale. Hilarité tonitruante ! La cohésion nationale est-elle menacée à ce point ? Pas qu'on sache. Et le serait-elle, que cette mesure n'aurait pas plus d'efficacité qu'un décret rendant obligatoire la consommation du « rösti » dans les chaumières romandes. En voici un troisième :

— La connaissance de l'allemand facilitera l'apprentissage de l'anglais. Désidément, tout est dans tout, et réciproquement. On ne nous empêchera donc pas de dire que la connaissance de l'anglais faciliterait l'apprentissage de l'allemand. Inclinons-nous bien bas devant cette argumentation éblouissante, et puis, après quelques minutes d'un respectueux recueillement, essayons quand même d'y répondre.

Un idiome tudesque

S'il tombe sous le sens que la connaissance d'une seconde langue est une bonne chose, il n'est pas du tout évident que cette seconde langue doive être la même pour tous. C'est un peu comme si, étant entendu que la pratique de la musique est bénéfique, chacun apprenait obligatoirement à jouer du même instrument. Et attention ! Pas le piano, ni le violon, mais l'ophicléide ou le sarrusophone — tant il est évident que l'allemand n'est pas une langue de premier plan, tant s'en faut...

— Oui, mais c'est la langue parlée par quatre millions et demi de Suisses !

— Ah ! Pardon ! Ils ne parlent pas la langue allemande : ils rugissent un idiome tudesque.

Allons, allons. Qu'on fiche la paix à nos élèves (et à nos maîtres). Ils ont, tant les uns que les autres, bien assez à faire comme cela. Et les élèves auront bien le temps, une fois franchie la porte du secondaire, de surer sur cette langue pas trop attirante, qu'ils ne maîtriseront de toute façon pas, même après sept ans de souffrances, tant il est vrai qu'une langue ne s'apprend pas dans une salle de classe.

— Oui, mais les nouvelles méthodes... l'audio-visuel...

— Cher, très cher... Et en ces temps, de pareilles dépenses, pour un rendement tout à fait aléatoire ! A éviter. Que l'on opte pour la méthode Klein ou pour la méthode « En avant ! », que l'on commence à 8 ans ou à 9 ans, les Romands n'en sauront pas mieux l'allemand qu'au-paravant.

Trois heures de moins

— Oui, mais... à raison de trois heures hebdomadaires d'un enseignement intensif, quotidien, un drill...

— A l'allemande, hein ? Mais parlons un peu de ces trois heures, c'est un point essentiel.

Trois heures hebdomadaires pour l'allemand, donc. Trois heures de moins pour tout le reste (et il y en a !). Pas de problème, ça s'arrangera bien, et puis les enseignants n'ont qu'à se débrouiller. On admet que l'enseignement primaire peut s'accommoder tant bien que mal d'une diminution de trois heures par semaine. Bien. Etant entendu que ces lignes auront porté à la langue-deux un coup dont elle ne se relèvera pas, nous disposerons par conséquent de trois heures en surnombre. Qu'en ferons-nous ? Mais voyons ! Nous les supprimerons, tout simplement. Or, trois heures égalent une demi-journée. Voici enfin résolu le redoutable problème de la semaine de

cinq jours, qui désormais en comptera quatre ! Génial, n'est-ce pas ?

— !!!

— Comprenez qui pourra ! C'est vraiment n'importe quoi...

N'importe qui.

Assemblée générale

La prochaine assemblée de la SPG aura lieu

**lundi 10 mars à 20 heures
à l'Université, salle 59**

L'ordre du jour vous sera communiqué prochainement par lettre mais nous vous informons dès maintenant qu'une partie de l'assemblée sera consacrée au problème de l'**attribution des prix**.

(Voir à ce sujet le rapport figurant dans ce numéro.)

Le comité.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane Urben, Chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. 022 / 44 87 57

Neuchâtel

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école primaire et les difficultés financières actuelles

Climat dans le canton de Neuchâtel

C'est en novembre dernier que des communiqués et prises de position d'un parti politique sont apparus dans nos quotidiens. Peu après, le Conseil communal de la ville de Neuchâtel faisait connaître au grand public ses intentions quant aux économies à réaliser dans le domaine de l'école.

Dans les grandes lignes il s'agissait de :

- limiter le nombre des postes de l'enseignement en alourdisant les effectifs des classes ;
- supprimer certains cours à options ;
- réétudier les programmes pédagogiques ;
- réexaminer une occupation plus rationnelle des locaux (semaine de 6 jours !) ;
- repenser la fonction du Service de la clinique dentaire.

Puis, au moment de l'examen des budgets pour l'année nouvelle, une psychose s'est révélée. Un vent de critique à l'endroit de l'enseignement (donc de l'enseignant !) s'est mis à souffler. Les intentions

de l'exécutif du chef-lieu ont trouvé un écho favorable dans d'autres villages. Certains comptes rendus laissaient clairement entendre que le bateau communal alourdi par les charges scolaires allait sombrer.

La réaction était plus violente dans quelques endroits du canton puisque des budgets ont été refusés.

Enfin d'autres autorités déplorant ces dépenses reconnaissaient leur impuissance devant ce phénomène inflationniste.

Le DIP a rompu le silence à la mi-décembre.

Réunissant les directeurs d'écoles, les correspondants administratifs et les dépositaires de matériel, le Service de l'enseignement primaire, par différents exposés, a fait savoir qu'effectivement un plan de restrictions dans tous les secteurs s'imposait. En janvier, le chef de ce service, M. R. Hügli a brossé un tableau de la situation à une délégation du Comité central SPN.

Compressions effectives

Le budget global de l'instruction publique se montait à 120 millions de francs.

Un rabattement de 10 millions doit être réalisé.

Effectif des classes

Actuellement, trois types de classes sont à considérer :

- Les classes à faible effectif dont le poids financier est réel. Ex : Vau-marcus, Fresens, Montalchez : 24 élèves pour 3 classes à tous ordres.
- Les classes de nos gros bourgs qu'il a fallu dédoubler. Ex. : Boudry, 5 classes de 1^{re} année de 18 élèves.
- Les classes lourdes de 28 ou 30 élèves. Selon de DIP, certaines compressions devraient permettre l'économie d'au moins 20 classes primaires ce qui allégerait les dépenses en traitements de 600 000 francs environ.

On nous affirme que dans son appréciation de la situation le département tiendra compte de l'état (de santé !) du corps enseignant, de la réalité des obligations des programmes, de la présence plus ou moins grande d'élèves étrangers non encore assimilés, etc. Dans chaque localité les inspecteurs vont négocier chaque cas pour lui-même. Il ne s'agit donc pas d'un simple calcul arithmétique.

D'autre part, les classes pilotes de mathématiques modernes sont intouchables. Pour certains, elles constituent une hypothèse dans différents collèges mais le DIP veut réaliser des économies là où il est possible d'en faire.

A ce propos nous ne savons pas encore si des resserrements sont possibles et par conséquent prévus au niveau de l'administration du Département de l'instruction publique.

Matériel scolaire

La lutte contre un certain gaspillage est lancée. En faisant leur commande pour l'an prochain, nos collègues ont remarqué quelques compressions.

Il faut ici essayer d'économiser dans un secteur pour sauver autre chose.

A Neuchâtel même, un « serrage de ceinture » s'est déjà fait sentir. Citons entre autres qu'un seul paquet de 500 feuilles de papier pour la machine à alcool est attribué par classe et par mois.

A noter au passage qu'il a été dit et écrit que les salaires représentaient le 90 % des charges scolaires, le reste étant pris pour le matériel.

Cette proportion est peut-être vraie pour les communes dont les collèges ont été construits il y a un demi-siècle et qui ne sont guère entretenus.

En revanche, elle se révèle être fausse pour les localités qui disposent de bâtiments récemment édifiés. L'amortissement de la construction peut alors engloutir jusqu'à 50 % de la facture totale.

Perfectionnement

Un sérieux coup de barre a été donné au budget des cours de perfectionnement. Pour cette année, il se trouve être réduit d'environ Fr. 30 000. Certains cours seront donc supprimés. De plus, du travail administratif et 4000 à 5000 francs seront économisés ainsi : les déplacements à des cours facultatifs dont le montant

est inférieur à 3 francs ne seront plus remboursés.

Traitements

Seul point plus clair dans la grisaille de ce tableau, l'allocation de renchérissement a été augmentée de 3 1/2 % dès le 1^{er} janvier.

Dans l'ensemble, l'avenir est loin d'être réjouissant. Déjà, de nombreux enseignantes et enseignants se demandent s'il leur sera possible avec une trentaine d'élèves de mener à bien le programme de mathématiques modernes.

J.P.M.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER Rue du Pont 5 2114 Fleurier

Jura

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école primaire et les difficultés financières actuelles

La présente étude n'a pu être menée que grâce à la collaboration du Service de l'enseignement de la DIP et des directeurs des écoles primaires du Jura auxquels nous nous sommes adressé. Nous remercions les uns et les autres de leur collaboration.

Respectant le schéma donné pour cet article, nous avons posé au Service de l'enseignement plusieurs questions auxquelles il a répondu d'une manière précise. Dans l'impossibilité de mener une enquête auprès des quelque 150 écoles primaires du Jura, nous en avons choisi 14 d'entre elles, soit celles de quatre communes, importantes, Delémont, Moutier, Porrentruy et St-Imier ; celles de trois communes de grandeur moyenne, Tramelan, Tavannes et Bassecourt ; celles de quatre communes rurales, Bourrignon, Montfaucon, La Ferrière et Nods ; celles enfin de trois communes industrialisées, Boncourt, Bévilard et Courtelary. Treize des quatorze écoles nous ont répondu. Soit que cette enquête arrive trop tôt, soit que les restrictions financières n'aient pas atteint l'école, il en ressort nettement que les communes — du moins celles consultées — ne connaissent pas de difficultés.

En effet, à la question de savoir si « l'attitude des autorités communales face aux budgets scolaires » avait été modifiée en face de la situation économique actuelle, toutes les communes, sauf deux,

ont répondu par la négative. Et encore, dans les deux cas contraires, les restrictions opérées ne sont encore que modestes. Dans deux cas, l'autorité communale a « fait discrètement sentir » qu'il y a lieu de faire des économies. Dans une troisième école, « ayant même d'être invités par les autorités à adopter toutes les mesures d'économie possibles, les enseignants avaient accepté d'agir dans ce sens depuis plusieurs mois déjà ».

Le plan d'austérité du canton

Parce que plus complexe et plus vaste, la situation est un peu différente au niveau de l'autorité cantonale. « Un plan d'austérité n'a pas encore été adopté au niveau de l'école primaire, a répondu le Service de l'enseignement à notre question, mais en ce qui concerne le personnel de l'inspection scolaire, des Offices d'orientation en matière d'éducation, du Centre de perfectionnement, le statu quo sera pour le moment maintenu.

— Prévoyez-vous de réduire l'activité des multiples commissions pédagogiques dépendant de la DIP ?

— Nous essayons d'éviter la création de nouvelles commissions pédagogiques et, le cas échéant, de nouveaux groupes de travail qui ne peuvent siéger que dans un temps limité, avec mandat limité également.

— Et en ce qui concerne les salaires ?
— Le problème des salaires des enseignants fera vraisemblablement l'objet d'une étude sur la base de la répercussion au niveau cantonal des restrictions fixées au niveau de la Confédération, le cas échéant, lors de la fixation de l'allocation de renchérissement de juin prochain.

— Recommandez-vous aux communes de réduire le nombre des enseignants, d'augmenter le nombre des élèves par classe ?

— Nous avons entrepris de fermer des classes ou écoles à petits effectifs ou de proposer des regroupements scolaires pour des besoins pédagogiques et nous avons essayé de stabiliser la moyenne des effectifs des classes (moyenne du Jura : 22 à 23 élèves par classe). Il est de toute évidence que ces dispositions ont également eu un effet positif sur l'aspect financier. » On ajoute au Service de l'enseignement que si des compressions ont déjà été effectivement réalisées jusqu'à ce jour, elles l'on été dans la planification, voire dans la réalisation de bâtiments scolaires, compressions découlant particulièrement des mesures restrictives du Conseil fédéral en matière d'obtention de crédits et au vu de la politique des banques qui est devenue plus contraignante.

Coordination romande : c'est trop cher ?

Si, comme nous l'avons vu plus haut, l'école primaire, en général, n'a pas encore ressenti les effets de la conjoncture économique, elle marque peu d'enthousiasme — si l'on peut dire — pour certains moyens d'enseignement fort coûteux apportés par l'école romande.

La question posée aux directeurs des écoles primaires était la suivante : « Selon

vous, l'application du plan romand dans le Jura présente-t-il des avantages ou des inconvénients au niveau financier ? Et pourquoi ?

Dans trois communes seulement, dont deux communes rurales, on ne découvre aucun inconvénient. Dans une commune industrialisée, le directeur de l'école primaire répond : « L'avenir, c'est-à-dire l'homme de demain, issu de l'école romande, nous dira si les dépenses supplémentaires qu'elle engendre seront à considérer comme avantages ou inconvénients. »

Pour les neuf autres écoles, certains moyens d'enseignement, et surtout la mathématique, sont beaucoup trop onéreux. « Par l'utilisation du manuel-fiches, la

société de consommation a été introduite dans nos classes. » « Nous espérons qu'une telle expérience ne se renouvellera pas », etc.

Nous citerons pour terminer la position du Service de l'enseignement de la DIP : « Des dépenses supplémentaires ont été occasionnées et le sont constamment pour le perfectionnement — plus particulièrement pour le recyclage — des enseignants dans le cadre de la mise en application du plan d'études romand, mais les inconvénients sont minimes par rapport aux avantages pédagogiques qui sont à l'origine et à la réalisation du plan d'études romand et de la coordination au niveau de l'école. »

A. Babey.

SJMG

Cours d'alpinisme (excursion à skis)

Dates : 7 au 10 avril 1975.

Organisateur : Claude Gassmann, maître professionnel, 2710 Tavannes.

Programme :

Lundi 7 : montée en train au Jungfraujoch. Avec skis, descente à la place Konkordia (glacier d'Aletsch) et montée à la cabane Hollandia (3238 m), 3-4 h. de marche.

Mardi 8 : ascension de l'Ebnefluh (3962 m) ; 3 h. de montée ; descente à la cabane Hollandia, puis place Konkordia. Montée à la cabane Finsteraarhorn (3050 m) ; 3 h., total pour la journée, environ 6 h. plus descentes à skis.

Mercredi 9 : ascension de l'Hugisattel (4094 m), sur l'arête du Finsteraarhorn, 4-5 h. de marche. Retour à la cabane Finsteraarhorn.

Jeudi 10 : cabane Finsteraarhorn - Münster (Haut-Valais), 6 h. avec skis. Retour dans le Jura.

Le chef de course se réserve le droit de modifier le programme des 8 et 9 avril selon les conditions et l'entraînement des participants.

Prix du cours : transport (automobiles) Jura - Spiez - retour, train Spiez - Jungfraujoch et Münster - Spiez. Taxes des cabanes. La nourriture est à transporter dans les sacs.

Remarques : ce cours exige des participants deux qualités : être bon skieur (pouvoir tourner en haute neige avec un sac ou dos) et être entraîné (voir heures de marche !).

Le chef de course donnera une instruction technique (maniement de la corde, marche sur glacier, etc.).

Ce cours figure au programme du

Centre de perfectionnement du corps enseignant sous le numéro 3.50.7. Il reste encore quelques places à disposition. S'annoncer à C. Gassmann, tél. (032) 91 34 24 jusqu'au 8 mars.

Les participants seront convoqués à une séance pour discuter dans les détails de l'organisation.

Le responsable du cours :

C. Gassmann.

Une enquête sur le recyclage

Le comité SPJ a nommé un groupe de travail qui sera chargé d'établir un questionnaire destiné à connaître l'opinion des enseignants sur le problème du recyclage. Ce groupe comprendra un représentant par synode, soit M^{me} Roland Müller (Ajoie), M. Jean-Marie Aubry (Franches-Montagnes), M^{me} Marianne Beuchat (Delémont), M^{le} Irène Müller (Courtelary) et M^{le} Sylviane Dumont (Moutier). La représentante de la section Bienne - La Neuveville sera désignée ultérieurement. M^{le} Myriam Theurillat et MM. Alexandre Hof et André Schwab, représentants de la SPJ à la commission de perfectionnement, et M^{le} Yvette Liechti, membre du Comité central, compléteront ce groupe de travail qui a été invité à s'organiser afin que l'enquête puisse avoir lieu avant les vacances d'été.

SBMEM, section jurassienne

Assemblée générale ordinaire 1975, mercredi 28 mai, 14 h. 30, aula de l'école secondaire, Moutier.

EN MARGE DE LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Une enquête qui condamne notre système scolaire

Quelque 300 parents, représentant plus du quart de la gent écolière de Delémont, viennent de se constituer en une « Association de parents d'élèves ». Les statuts qu'ils ont adoptés en assemblée générale précisent qu'ils sont « conscients que l'enseignement est inséparable de l'éducation » et que l'association aura pour but principal « de rechercher une harmonisation entre la famille et l'école en constituant un lien entre les parents d'élèves, en assurant l'information des parents sur les problèmes scolaires et éducatifs, en recueillant l'avis des parents sur ces problèmes, en servant d'intermédiaire entre les parents et les autorités scolaires et le corps enseignant, en promouvant toute initiative qui visera à améliorer les conditions d'étude ».

Dans un long travail de préparation, un comité provisoire de l'association avait effectué une enquête auprès de tous les parents dont les enfants fréquentent l'école enfantine, l'école primaire et

l'école secondaire, appelé Collège à Delémont. 266 familles, représentant 498 enfants, ont répondu au questionnaire touchant onze domaines.

Or, il ressort de l'enquête que les parents ne s'intéressent à leurs enfants que dans la mesure où ceux-ci obtiennent des résultats scolaires positifs. A l'école primaire, le souci des parents se manifeste uniquement au degré inférieur, avec un regain d'intérêt pour la 4^e année scolaire, celle qui prépare à l'entrée à l'école secondaire. Ici aussi, l'intérêt des parents est assez soutenu, mais décroît régulièrement. Ce qui frappe surtout en examinant le graphique publié par l'association, c'est la cassure très nette entre la 4^e et la 5^e année primaire, et l'absence totale d'intérêt pour les élèves de 9^e année, alors que ceux-ci se préparent à entrer en apprentissage.

Les thèmes retenus le plus souvent par les parents, et ceux sur lesquels se pencheront d'abord les groupes de travail

crées par l'association, sont l'information et le contact avec les maîtres de classe, l'information sur les nouvelles méthodes d'enseignement, le passage de l'école primaire à l'école secondaire et les connaissances des programmes scolaires. Contrairement à ce que l'on pouvait attendre, les problèmes éducatifs ou encore le travail à domicile viennent assez loin derrière.

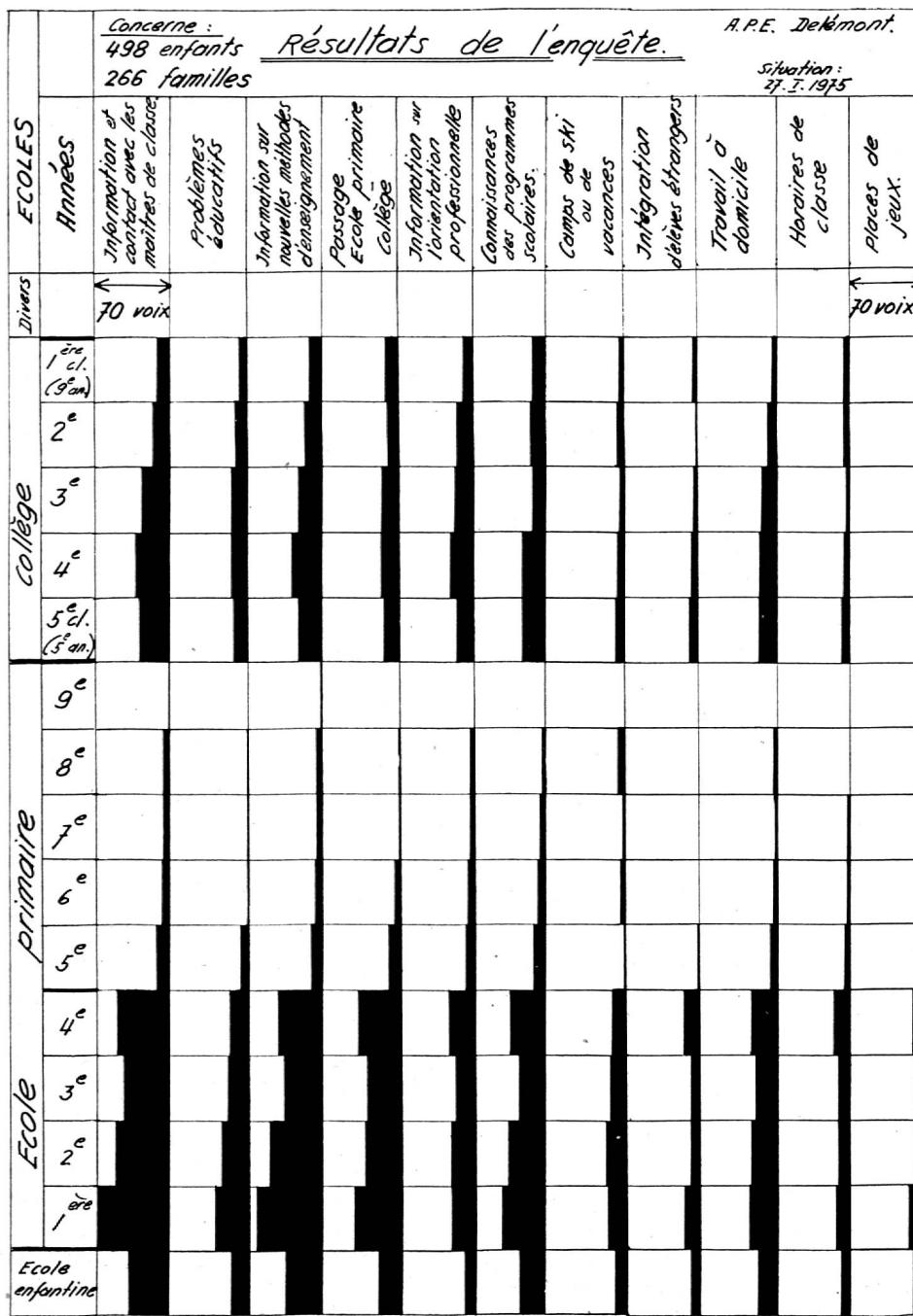
S'il est exact qu'une enquête identique, effectuée à Saint-Imier il y a trois ans, avait fourni des données à peu près identiques, et si l'on compte encore que les deux tiers des parents n'ont pas répondu à l'enquête, c'est-à-dire qu'ils se sont désintéressés des problèmes éducatifs touchant leurs enfants, on peut affirmer que ce sondage constitue une condamna-

tion du système scolaire en vigueur dans le Jura.

Peut-on croire en effet à une école qui ne serait celle que des bons élèves ? Qui, après avoir assuré le passage d'une partie d'entre eux à l'école secondaire, c'est-à-dire après leur avoir ouvert la voie à toutes les professions les plus « nobles », se contenterait de « tirer » les autres jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire ?

Pour les parents qui ont répondu à l'enquête de l'association et pour ceux qui n'ont pas daigné le faire, n'est-ce pas cela qui ressort d'un graphique qui devrait à lui seul nous empêcher de dormir ?

B.



Centre de perfectionnement

Plus de 3000 inscriptions aux divers cours de perfectionnement sont parvenues au Centre de perfectionnement dans le délai imparti du 15 janvier.

Afin de répondre aux vœux exprimés par de nombreux enseignants, des inscriptions complémentaires seront encore admises **jusqu'au 31 mars** pour les cours suivants :

Session de juillet

Tous les cours sauf n°s 4.6. / 4.9. / 4.16. / 4.18. / 4.19.6. / 4.20.4. / 4.20.5.

Formation d'animateurs

N°s 1.5. / 1.6. / 1.7.1. / 1.7.2. / 1.8.1. / 1.8.2. / 1.9. / 1.10.

Recyclage

2.7. à 2.12.

Recyclage et formation continue

3.2.1. à 3.2.3. / 3.11. / 3.15. / 3.16.5. à 3.16.8. / 3.23.2. / 3.25. à 3.27. / 3.29. à 3.33. / 3.36. / 3.37. / 3.39.4. / 3.39.5. / 3.42.1. / 3.42.2. / 3.43.2. / 3.44. / 3.45.1. à 3.46. / 3.47. / 3.48. / 3.49.1. / 3.50.8. / 3.52.1. / 3.52.2. / 3.55.1. / 3.55.2. / 3.56.1 / 3.56.4. à 3.56.7. / 3.56.8. à 3.56.13. / 3.59.1. à 3.59.4. / 3.60. / 3.61.5. / 3.61.6. / 3.61.9. / 3.61.10. / 3.61.13.

Cours et manifestations du mois de mars 1975

1.4. Experts et expertes aux examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité : IEP, le 22 mars à Malleray.

2.2. Education artistique : Activités créatrices manuelles : M. L. Monnier, Bienne, les 12 et 19 mars à Moutier.

2.6.1. / 2.6.2. Droit 2^e partie - Code des obligations (USPM GJ) : M. J.-L. Wernli, Delémont, dès mars à Delémont et Moutier.

3.15. Techniques graphiques (1^{re} partie) : M. G. Rubin, Bienne, dès le 5 mars à Bienne.

3.16.9. Petit bricolage (papier, carton, allumettes, bois, etc.) : M. D. Wyss, Delémont, le 1^{er} mars à Delémont.

3.21.1. Coupe du pantalon (ACBMOSJ) : M^{me} C. Bueche, Court, dès le 1^{er} mars à Tavannes.

3.25. Littérature allemande (CPS, COPMS) : M. H.-W. Grüninger, Berne, dès mars à Moutier.

3.40.2. / 3.40.1. Méthode audio-visuelle dans l'enseignement de l'allemand : M. R. Membrez, Delémont, dès le 24 mars à Delémont.

3.53.1. **Le journal, source de documentation historique** (SCH CMEES) : Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation, M. B. Prongué, Fribourg, dès le 13 mars à Moutier.

3.56.12. **Réflexion sur la pratique pédagogique** : Bureau pédagogique « Orientations », Paris, du 24 au 28 mars à Moutier.

5.2. **La fiche, guide de travail individuel** : M. P. Burkhardt, Delémont, dès mars à Delémont.

Comité général : 19 avril

Au cours de sa dernière séance, le comité SPJ a fixé au samedi 19 avril 1975 la prochaine session du Comité général. En raison des événements politiques du Jura, il y sera notamment décidé du maintien ou de la suppression du Congrès pédagogique de 1976.

rieures du classement. A rappeler également que dès le 1^{er} janvier 1972, l'Etat, par souci d'unification, fait l'avance de toutes les dépenses scolaires y compris les traitements afin d'éviter les disparités selon les communes. Dès cette année 1975, l'Etat récupère la part communale selon un décompte devenu mensuel. Cette procédure présente le double avantage, d'abord de serrer de près les charges communales, d'autre part de ristourner régulièrement à l'Etat la part des communes à l'instruction primaire.

Compressions effectives

Moyenne des effectifs

Les derniers comptes rendus de l'instruction publique arrivent à la conclusion que les effectifs du personnel enseignant se stabilisent. On compte actuellement 880 maîtres primaires. L'effectif moyen par classe, y compris les classes de développement et les écoles libres publiques, se situe à 23,72. En 1951, cet effectif accusait la moyenne de 37,19. Il a passé ensuite, en 1959-1960 à 35,65, à 30,85 en 1963-1964, à 30,13 en 1964-1965 pour descendre en 1967-1968 à 27,04. On constate souvent qu'il existe une marge considérable entre les maxima fixés par les textes légaux ou réglementaires et les effectifs réels actuellement recensés. Ainsi, on découvre dans certains cas l'un ou l'autre effectif singulièrement bas, à tel point que le maître n'ose l'articuler. Il ne serait pas hasardeux de prédire que l'on recourra à une augmentation de l'effectif si cette mesure s'avère indispensable. Décision politique.

Mesure à double objectif

Les jumelages et les regroupements poursuivaient un double but dont le plus impérieux consistait à combattre la pénurie des enseignants. L'autre motif résidait dans le fait de diminuer le nombre des maîtres à élire. Placé dans des conditions nouvelles, l'enseignement était sensé apporter des résultats meilleurs.

Transports d'écoliers

Institués pour favoriser la constitution de classes plus homogènes, pour parer le plus souvent au manque de personnel et réaliser une économie substantielle, les transports d'écoliers sont devenus plus onéreux en 1973-1974 puisqu'ils ont coûté la somme de 955 000 francs, alors qu'en 1972-1973 le montant s'élevait à 650 000 francs. A ce jour, il existe 66 transports dont le coût total dépassera le million. Depuis le 1.9.1973, ni l'Etat ni les communes ne prennent à leur charge le transport des classes pratiques et ménagères.

ribourg

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école primaire et les difficultés financières actuelles

Climat dans notre canton

Dépenses scolaires et conjoncture

La réflexion que nous entendons vouer à cet objectif imposé relèvera que, chez nous comme ailleurs et selon une acuité différente, la couverture des dépenses d'ordre scolaire pose des problèmes qui deviendront de plus en plus difficiles. Si l'on songe que déjà en période de haute conjoncture surgissaient des difficultés quasi irréversibles dues à l'accroissement démographique, on pressent par-là que notre gouvernement devra s'attacher, peut-être davantage qu'ailleurs, à concevoir dès maintenant la solution des situations nouvelles. Il sera contraint non de supprimer des dépenses inéluctables, mais de procéder par étalement, faisant supporter à la génération suivante une part du fardeau. Tant de problèmes se posent partout à la fois qu'il est indispensable d'agir par ordre de priorité.

L'instruction et le peuple

En ce qui touche à l'information, les journaux suivent assez fidèlement la ligne qu'adopte le gouvernement et notamment en matière scolaire. Dans le domaine de l'instruction populaire, le poids des dépenses scolaires suscite parfois au sein du Grand Conseil et dans la presse des suggestions qui se veulent hardies, originales ou fantaisistes. L'un des partis politiques représenté au gouvernement se fait sporadiquement le champion de l'idée selon laquelle l'école primaire serait du domaine

communal, le secondaire inférieur et supérieur à l'Etat et l'Université à la Confédération. Vite dit si cette répartition était si simple à concevoir, partant à réaliser.

Dépenses pour l'enseignement primaire

Celles qui incombent à l'Etat ascendent à 18 millions, ce qui représenterait, en comptant tous les postes qui s'y rattachent, 20 500 fr. pour chacune des 880 classes primaires. La charge communale afférente aux traitements du personnel primaire dépasse actuellement 21 millions, soit 23 800 francs par classe, sans compter les dépenses affectées aux constructions, à l'exploitation, au matériel scolaire, aux transports d'écoliers, les frais de remplacement et les maîtresses d'ouvrage. Les sacrifices ainsi consentis s'avèrent donc très importants eu égard à la capacité financière du canton. Non que l'Etat et les communes ne reconnaissent pas la nécessité et le bien-fondé des charges financières affectées à l'école. L'Etat les considère comme un investissement prioritaire. Cela n'a pas toujours été le cas de la part d'un bon nombre de communes qui ont très longtemps traité l'école de mal nécessaire.

Avance des dépenses scolaires

Il y a lieu d'admettre que les charges sont inégalement réparties en raison de la classification des communes selon leurs charges et leurs produits. La majorité des communes a tendance à se situer de plus en plus dans les zones infé-

Matériel scolaire

La question de la gratuité absolue est agitée épisodiquement lors des spasmes politiques. On tendrait à percevoir un chiffre forfaitaire contre remise du « bagage » selon que l'élève fréquente le cours inférieur, moyen ou supérieur. La politique s'est maintes fois préoccupée de la gratuité sans parvenir à la faire admettre dans les faits. Dans les chefs-lieux, une taxe uniforme annuelle est perçue par les maîtres au début de l'année scolaire.

Restructuration envisagée

Par le fait de la dépopulation progressive de quelques régions campagnardes, certaines mesures devront être prises afin de restructurer les classes et économiser un certain nombre de postes d'enseignants dont le maintien ne se justifie plus. Des directives ont été édictées concernant les dédoublements de classe, fixant même les minima requis en pareil cas. Le DIP se montre très attentif au sujet du coût des transports scolaires, afin qu'ils soient organisés de la manière la plus rationnelle. Malgré la complexité des problèmes qui sollicitent l'attention du DIP, l'Etat ne néglige pas pour autant l'éducation physique, cinématographique, le Centre de documentation, l'information et la statistique pour ne citer que les plus importants.

Au point de vue de la coordination romande

Entré dans la SPR en 1970, le canton contribue, sur le plan de la civilisation, à l'édification, au développement et à l'épanouissement de l'école romande. Il est conscient d'être partie prenante dans la myriade des commissions qui œuvrent dans leur sphère respective, à promouvoir la méthode d'acquisition des connaissances. Comme toutes les grandes œuvres, l'école romande ne sera jamais une œuvre terminée. Sa vitalité, son expansion, ses progrès s'inscrivent dans une perspective indéfinie.

Edition des manuels

De par son affiliation à la SPR, dans le domaine de l'édition des manuels, l'Etat tire sa part proportionnelle de la réduction des prix qui résulte de l'impression des livres à tirages élevés. Toutefois, cet avantage pécuniaire ne saurait être chiffré bien que l'on soit conscient, en raison de l'inflation insidieuse, des sommes qu'il faudrait périodiquement investir si le canton faisait cavalier seul.

Commissions et sous-commissions

Sur le plan romand, le canton est représenté dans les quelques 10 commissions et les 22 sous-commissions plénierées qui

œuvrent à l'étude des problèmes mis en chantier depuis quelques années. Sur le plan cantonal, pas moins de 17 commissions permanentes sont en activité. On pourrait s'étonner à première vue du nombre impressionnant de commissions qui sont à l'œuvre. En fait, les problèmes soulevés par la coordination scolaire sont si nombreux et ramifiés que les services du DIP ne sauraient suffire à leur étude, à leur solution. A relever que sur le plan cantonal, la plupart des commissions travaillent bénévolement.

Perfectionnement, formation continue

En ce qui concerne les cours donnés

sous les auspices de la Société fribourgeoise de perfectionnement pédagogique, l'Etat rembourse aux participants fribourgeois et travaillant dans les limites du canton la finance d'inscription.

Incidence matérielle

L'introduction des programmes romands a eu comme incidence matérielle d'obliger l'Etat à accroître ses crédits pour le perfectionnement du personnel enseignant primaire. Cette aggravation de charge s'est chiffrée pour 1973-1974 à 253 000 francs.

A.C.

En bref

Les trois demi-jours de congé

L'initiative validée par le Grand Conseil le 6 février 1974 refait surface sous la forme de la réponse donnée par le gouvernement qui traduit son attitude par une prise de position négative. Il appartiendra au Grand Conseil de se déterminer par un vote et en cas de refus, de recourir au scrutin populaire. Nous y reviendrons.

Réadaptation des traitements ajournée

Poursuivant ses travaux afin de permettre aux traitements fribourgeois de se situer proches de la moyenne suisse, la commission consultative et les fonctionnaires ont dû enregistrer avec regret le renvoi au 1^{er} juillet de l'octroi prévu. Cette mesure est due essentiellement aux conséquences provenant de la réduction des subventions fédérales. Souhaitons que la décision de renvoyer à juillet la jouissance de l'augmentation projetée tienne compte dans une certaine mesure de cet ajournement.

A.C.

L'école d'éducateurs spécialisés bien en selle

Un besoin, une nécessité, une réussite

Intitulée à juste titre une création bienvenue, l'Ecole fribourgeoise d'éducateurs spécialisés dont nous signalions la fondation dans le n° 40 du 20.12.74 est devenue une institution bien structurée. Installé à Givisiez dans l'une des ailes de l'Institut St-Joseph, elle jouit ce faisant d'une position centrale, située non loin de l'université et de plusieurs institutions culturelles. Rappelons que ce nouveau fleuron de l'édifice scolaire fribourgeois est le fruit de longues et patientes tractations dont le début se situe à la fin 1970. C'est à ce moment décisif, le 20 janvier 1971, que furent établies les structures de base de l'établissement qui, dès le départ, a pu jouir d'un préjugé favorable de la part soit du Département de l'intérieur, soit de celui de la santé publique.

Appuis romands

Les principes de base et les lignes directrices initiales se sont inspirés pour l'essentiel des Centres romands existants. Au

sein d'une commission de consultation élargie, on sollicita les avis de personnalités expérimentées : Claude Pahud, directeur de l'EESP à Lausanne ; Pierre Brossy, responsable de la même école ; de Saussure, directeur de l'IES à Genève ; Pierre Rey, président romand de l'ARTES ; Jean-Claude Knutti, délégué de la FRAJI. C'était donc s'entourer de données fondamentales qui allaient contribuer au succès initial de la nouvelle fondation romande dont, de divers côtés et depuis de nombreuses années, on souhaitait la création.

La Commission spéciale qui avait jeté les bases du nouvel établissement fut déclarée dissoute le 26 mai 1972, faisant place à la Commission permanente constituée par le Comité de l'AFIJIH, émanation directe de l'Association fribourgeoise pour la jeunesse inadaptée et handicapée.

Cette commission de consultation et de surveillance comprend :

a) les représentants de l'Etat, de l'Artes, de la Conférence des directeurs d'instituts spécialisés et de l'IPC ;

b) des membres individuels au nombre desquels figure le directeur Georges Rochat dont l'élection à ce poste traduit la confiance placée en lui.

Critères d'admission

a) âge : avoir 23 ans révolus dans l'année civile ;

b) rapport-préavis : attestant 18 mois accomplis de pratique professionnelle ;

c) niveau et titre : les mêmes que ceux des écoles similaires de Lausanne et Genève ;

d) examen psychologique : organisé périodiquement par l'institution elle-même dont l'exigence insiste sur le climat de travail et sur l'esprit qui doit animer le comportement et les démarches des élèves-éducateurs.

Effectifs des cours

Un premier cours d'introduction aux méthodes éducatives qui avait débuté en 1972 s'est terminé le 31.10.74 avec 8 participants. Cette expérience confirma la justesse de vue des fondateurs de la nouvelle école.

Les effectifs en cours de formation théorique sont actuellement au nombre de 3 groupant 64 participants :

a) le premier cours auquel on réserve le mardi a commencé en novembre 1972 comprenant 20 participants, et se terminera le 31.10.75 ;

b) le second cours, travaillant le vendredi, a commencé sa préparation en novembre 1973 pour la terminer en automne 1976 ;

c) le 3^e cours, qui réunit 24 participants a débuté le 4.11.74 et s'achèvera fin octobre 1977.

Il est naturellement à souhaiter que le cycle des 3 cours simultanés ne subisse pas d'interruption et qu'il rencontre à l'avenir le même succès, le même attrait que la triade actuellement en activité.

Provenance des élèves-éducateurs : Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève, Jura, Berne, Argovie, Lucerne, Bâle, St-Gall, Tessin, Schaffhouse, France, Belgique, Espagne, Hongrie.

Lieux de travail pratique des élèves

Sur les 64 candidats, 22 travaillent dans 11 instituts fribourgeois, 20 dans 12 centres vaudois, 8 sont en fonction dans 6 établissements neuchâtelois, 5 centres jurassiens envoient 6 candidats, 3 d'entre eux œuvrent dans 2 écoles genevoises. Au total, ce ne sont pas moins 36 établissements spécialisés qui composent l'éventail actuel des participants que compte

l'Ecole d'éducateurs de Givisiez. Cette constatation réjouissante illustre bien l'importance et la nécessité de l'EESF à laquelle, grâce à des concours financiers indispensables et équitablement établis, on souhaite un avenir plein de promesses. Si cette école n'existe pas, les candidats qui la fréquentent n'auraient d'autre res-

source que les centres vaudois ou genevois. Givisiez a choisi résolument la « Pédagogie de l'être » et s'inspire du judicieux aphorisme qui enseigne que « sans une authentique maturité personnelle, pas de maturité sociale, ni de maturité politique ».

A.C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école primaire et les difficultés financières actuelles

En préliminaire, je dirais que les autorités valaisannes jusqu'à ce jour ont porté un réel souci à l'amélioration de l'instruction publique dans le canton. Il suffit, pour s'en convaincre, de refaire par la pensée le chemin parcouru depuis voici 15 ans dans les divers secteurs touchant de près ou de loin à l'élévation du niveau culturel de base du canton : durée de scolarité, moyens d'enseignement, matériel et locaux, etc.

Attitude actuelle

Ce qui paraît d'emblée, à l'examen des budgets scolaires, c'est que l'instruction publique est un service à la communauté qui exige des sommes considérables pour son bon fonctionnement.

Les autorités cantonales aussi bien exécutive que législative en sont mathématiquement conscientes. Par la mise en parallèle de l'évolution des dépenses scolaires et de celle des dépenses des autres départements, il ressort clairement que les montants affectés à l'instruction ont un rythme de croissance nettement supérieur.

Le même rythme se retrouve par comparaison avec le compte général de l'Etat.

Cette vitesse de croisière accrue des dépenses en faveur des écoles a toutefois été acceptée de bon gré par les autorités diverses cantonales et parallèlement par la population, étant donné d'une part que ces dépenses s'opéraient dans une situation conjoncturelle favorable et qu'apparaissait d'autre part une amélioration de l'instruction.

Compressions effectives

C'est spécialement le secteur « construction » qui sera affecté par la compression budgétaire scolaire.

Il faut relever que ces dernières années déjà, malgré la haute conjoncture, une certaine prudence a été appliquée en ce domaine.

Les mesures prises où à prendre sont les suivantes :

A) Il s'agit d'abord de l'établissement d'un code d'urgence et de son application assez stricte dans les années à venir.

B) Priorité sera accordée aux communes où est en progression le nombre d'enfants à scolariser. C'est le cas, comme dans le passé, des centres urbains qui enregistrent de façon régulière une augmentation de la population.

C) Priorité encore dans les cas d'impropriété des constructions ou des locaux existants. Dans l'ensemble du canton, ce fait est toutefois rare étant donné les investissements antérieurs en ce domaine.

D) Etablissement de normes planificatrices visant à utiliser les crédits de façon raisonnable et équilibrée régionalement. Le temps est peut-être révolu où chaque village dispose de son bâtiment scolaire. Les regroupements déjà amorcés s'intensifient.

E) Normes encore dans les plans et dans la réalisation des constructions concédées. Il s'agira d'être fonctionnel, de penser à la polyvalence des locaux, de demeurer dans l'efficacité mais dans la simplicité des équipements.

F) Restriction enfin dans les montants qu'appellent les constructions de salles de gymnastique et les aménagements des places de jeux.

Autres efforts

1. L'effectif des classes, actuellement 25 élèves en moyenne, devra subir une augmentation de quelques unités. Cette progression en effectif, hélas, n'entraînera pas un progrès pédagogique.

2. Le fait que les ouvrages scolaires s'orientent vers une utilisation unique d'une année provoque dans les communes des réticences ou parfois des réactions étant donné le coût élevé de ce mode de faire.

L'usage restreint jusqu'à ce jour de tels

ouvrages ne permet pas de préjuger des mesures communales qui seront prises à l'avenir.

Application du programme romand

Pour le Valais, l'application du programme romand n'apportera aucun avantage au niveau financier. Les chiffres sont là — mathématiques en exemple — pour en servir de preuve.

L'application des autres branches coordonnées ne suivra pas un chemin différent.

Cette remarque cantonale sera probablement commune aux différents cantons romands.

V. D.

Age d'entrée à l'école

Le Grand Conseil valaisan ayant accepté d'accéder au concordat sur la coordination scolaire en date du 12 mai 1971, l'Etat du Valais s'est vu dans l'obligation de publier un arrêté fixant l'âge d'entrée à l'école.

Les problèmes que cela posait

1. Le fait que la décision d'ouvrir ou non des classes enfantines était laissée au libre choix des communes imposait au Conseil d'Etat la distinction de 3 cas:

- a) les communes où les élèves fréquentent deux années d'école enfantine ;
- b) les communes où les élèves ne fréquentent qu'une année d'école enfantine ;
- c) les communes où les élèves entrent à l'école primaire sans école enfantine préalable.

Peut-être nos amis romands jugent-ils que le canton du Valais devrait uniformiser ceci, mais il ne faut pas qu'ils oublient les difficultés que pose la géographie complexe de notre territoire.

2. Le décret d'application du Grand Conseil ayant fixé à 6 ans révolus au 30 septembre l'âge d'entrée à l'école obligatoire, le Conseil d'Etat ne pouvait pas prendre la décision d'adopter immédiatement le décret.

La solution

Un plan des âges d'entrée à l'école fut donc publié, tenant compte des 3 catégories de communes, et avançant chaque année de 3 mois la date d'entrée pour aboutir à celle du 30 septembre (ceci en l'année 1978).

30 juin 1970 entrent à l'école enfantine. Dans les communes de catégorie C, les élèves nés entre le 1^{er} janvier 1969 et le 30 novembre 1969 entrent à l'école primaire.

Souplesse

Le DIP doit parfois faire preuve de souplesse dans l'application de ce décret. En effet, certaines communes, pour cause d'effectif, doivent grouper entre eux plusieurs degrés. Il se peut qu'une commune accepte 2 années enfantines, et l'année suivante se voit dans l'obligation de fermer l'accès aux plus jeunes...

Scolarité obligatoire

Tous les élèves accomplissent neuf années de classe obligatoire, et ne peuvent être libérés par anticipation, sauf raison spéciale appréciée par le département (Art. 3). Pour l'élève qui poursuit normalement ses études, sans redoubler, il passera sa maturité dans sa 19^e année (pour le plus jeune) ou dans sa 20^e année.

P.M.G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie GABIOUD, 1872 Troistorrents.

Pour l'automne 1975

Dans les communes de catégorie A, les élèves nés entre le 1^{er} juillet 1970 et le 30 septembre 1971 entrent à l'école enfantine. Dans les communes de catégorie B, les élèves nés entre le 1^{er} mars 1969 et le

Divers

En Suisse romande, au cinéma

Bon nombre de nouveautés depuis le début 1975 ; du moyen, du bon, voire du très bon cinéma. En vrac, et parce qu'il n'est pas toujours possible de tout voir la même semaine :

Le Nouveau Monde, second volet de la fresque peinte en couleurs vigoureuses par Jan Troell. Maintenant « Les Emigrants » sont arrivés en Amérique et commencent la vie des « Pionniers ». A citer aussi « La Femme aux Bottes rouges » de Buñuel junior, avec Catherine Deneuve. Dans le plus facile : « La Mouette me monte au Nez » : les gaucheries et maladresses de Pierre Richard que l'on retrouvera bientôt dans « Le Grand Blond revient ».

Chinatown

Roman Polanski

Changeons de lieux. Chinatown, le quartier chinois, de Los Angeles ou

d'ailleurs, c'est un endroit où l'on ne s'aventure pas sans risque, où sévit la loi du plus roué, du plus fort.

Roman Polanski dépasse la simple énigme policière pour décrire avec une rigueur implacable une société où corruption, collusion et concussion ont pignon sur rue.

Etrange affaire que celle dont est chargé le détective J. Gittis (Jack Nicholson) : Alors que la ville est menacée de pénurie d'eau, le directeur du service des eaux est retrouvé... noyé. Gittis plonge dans des eaux plus que troubles, il lance un pavé dans une mare d'apparence translucide, mais quand la pierre touche le fond, elle remue une vase putride qui brouille et empaupant le miroir aux nénuphars.

Sur un rythme toujours soutenu, sans excès de scènes sanglantes, Polanski, le

désabusé, dévoile sans pitié une réalité tragique, cruelle et sordide ; lumière crue sur un monde trompeur et corrompu. La réflexion personnelle de Polanski soutient tout le drame : Chinatown, c'est la jungle, et la jungle n'est pas qu'en Amazonie ; on la rencontre aussi dans les pays

civilisés, là où les chacals évoluent en toute liberté et toute impunité.

Remarquable interprétation de Faye Dunaway, qui porte avec grâce et élégance la mode des années 30-35. Son personnage est voué au drame et à la mort. Jack Nicholson en détective parfois

naïf, se cassera les dents et le nez (ou ce qu'il en reste) contre l'inexorable force de la collusion et de l'argent.

Quand à John Huston, il est ignoble à souhait. N'en disons pas plus.

Aux innocents les mains vides...

La Crêcelle.

Culture respiratoire

du 6 au 12 avril 1975

SALVAN - Hôtel BELLEVUE

Cours dirigé par Mme M.-A. Fischer, diplômée de l'Ecole suisse de culture respiratoire Klara Wolf.

Les participants à ce cours pourront se familiariser avec des exercices indispensables au maintien de leur santé.

Ils s'initieront aux moyens de stimuler la circulation sanguine, de régulariser le métabolisme cellulaire, de rétablir l'équilibre des systèmes glandulaire et nerveux, de recouvrir le sommeil, tout en fortifiant le système musculaire.

Prix du cours de gymnastique respiratoire (chaque jour, 3 leçons de 40 minutes, avant les repas) Fr. 60.—.

Prix de pension, tout compris, chambres avec eau courante chaude et froide à 1 et 2 lits, de Fr. 28.— à 30.—.

Nourriture végétarienne sur demande.

Inscription au cours, ainsi que réservation des chambres :

au verso du bulletin de versement, en s'acquittant de la finance du cours, par écrit ou éventuellement par téléphone le matin avant 9 heures.

Le cours débutera le dimanche 6 avril à 17 h. 20 à la salle de gymnastique du nouveau collège de Salvan et se terminera le samedi 12 avril par le repas de midi.

Tenue : training, ou pantalons ou collants chauds, pantoufles de gymnastique

légères, tapis mousse ou de bain, **grandeur maximum** 110 × 65 cm.

Douches à disposition aux vestiaires de la salle de gymnastique.

Renseignements et inscription :

Michèle-Aline Fischer
2, av. Floréal, 1006 Lausanne
Téléphone (021) 26 63 19
CCP 10 - 123 85.

Prochaine semaine de culture respiratoire du 19 au 26 octobre 1975.

Service de placements SPR

Pour l'été 1975, nous cherchons des **familles d'accueil**, disposées à accueillir contre paiement d'une pension jeunes gens et jeunes filles d'Allemagne.

Au foyer de l'église française de Zurich, Minervastrasse 13, 8032 Zurich, nos jeunes Romands en stage à Zurich ou environs, que ce soit pour étude ou au pair, sont très bien accueillis et conseillés par Mme Daisy Jeannet.

Jeune Allemande, orpheline, 18 ans, aiderait dans une famille avec enfants en juin et juillet.

Jeune Tessinois, 13 ans, cherche famille romande pour les vacances d'été.

Cherchons pour époques diverses — pas seulement vacances — familles (hôtes-ses) pour accueil hôtes payants allemands. (Fr. 175.— par semaine.)

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Communiqué IRDP

Le service des moyens d'enseignement de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP/M) désire s'assurer la collaboration de **lecteurs** auxquels il confiera l'analyse de manuels scolaires (toutes disciplines et tous degrés de la scolarité obligatoire, plus le niveau préscolaire).

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à

l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP)
Service des moyens d'enseignement
Faubourg-de-l'Hôpital 43

2000 Neuchâtel

Tél. (038) 24 41 91

ou elles pourront obtenir tous les renseignements qu'elles souhaiteraient recevoir à ce sujet.

PELICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

NOUVEAU !

Comment vous pouvez obtenir tout votre matériel Hi-fi et photo au prix de gros.

Service discount confidentiel pour le corps enseignant. Jusqu'à 35 % de rabais sur toutes les grandes marques.

Informations détaillées auprès de :

Selling Club, route de Berne 41, 1010 Lausanne.
Tél. (021) 33 01 21.

Ces LIVRES sont POUR VOUS...

... si vous construisez votre maison, ou si vous participez à un projet de construction,

Le LEXIQUE DE LA CONSTRUCTION, 3e éd.

est une source d'informations rationnelle et pratique qui vous apporte :

- Une description objective et détaillée de produits et services provenant de quelque 400 entreprises.
- Présentation claire sous forme de textes techniques concis, précis et illustrés à l'aide de plus de 1400 illustrations, tableaux et schémas.
- La possibilité de comparer, entre eux, des produits similaires.
- Un ouvrage de 400 pages, d'un format pratique (160 × 245 mm) et très facile à consulter grâce à la plus simple classification et trois possibilités de recherche.

Envoi franco **Prix : Fr. 49.—**

... si vous aimez les excursions pédestres,

Le guide « MONTREUX-PROMENADES », 2e éd.

vous propose près de 200 itinéraires, entre le **Mont-Pèlerin** et les **Rochers-de-Naye**, dans l'une des plus belles régions de notre pays.

Descriptions et temps de marche par Albert GONTHIER, membre du CAS et de l'Association vaudoise du tourisme pédestre.

Circuits en auto, en train ou en bateau.

Nombreuses suggestions pour courses d'école.

Envoi franco **Prix : Fr. 9.50.**

Bulletin de commande à envoyer aux éditeurs :

Imprimerie CORBAZ SA, 1820 MONTREUX

Veuillez m'expédier :

..... ex. LEXIQUE DE LA CONSTRUCTION à Fr. 49.— *

..... ex. Guide MONTREUX-PROMENADES à Fr. 9.50 *

* Biffer ce qui ne convient pas.

Nom et prénom :

Adresse exacte :

Localité (avec N° postal) :